

**Présidence**

**Dossier suivi par**

Florence BRON

Tél. 04.74.45.47.04

[florence.bron@ain.chambagri.fr](mailto:florence.bron@ain.chambagri.fr)

Nos réf. : I:\1-  
Bureautique\07\_Territoire\_Dv\pt\_loc  
al\0702\_Urbanisme\01\070204\_Proc  
édures\_urba\Documents\_urba\PLU\R  
AMASSE\Rev°\_Elab°\LH\_Révision.Ra  
masse-2018.doc

**Chambre d'Agriculture de l'Ain**

4 avenue du Champ de foire

BP 84

01003 Bourg en Bresse

Tél : 04 74 45 47 43



MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE DE RAMASSE  
PLACE DE L'ABBE GRINGOZ  
01250 RAMASSE

Bourg-en-Bresse, le 12 novembre 2018

Objet : Révision CARTE COMMUNALE  
- Avis -

Monsieur le Maire,

Par un courrier réceptionné le 24 septembre 2018, conformément à l'article L.163-4 du code de l'urbanisme, vous sollicitez notre avis sur le projet de révision de la carte communale de RAMASSE, arrêté par le Conseil municipal de votre commune le 10 novembre 2017. Nous vous en remercions.

Après examen du projet, nous formulons **un avis favorable**. Toutefois, les surfaces constructibles en extension prévues par votre carte communale demeurent supérieures à celles allouées par le SCoT. Aucune nouvelle extension ne pourra être réalisée à l'échelle du SCoT, soit jusqu'en 2035.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Président**

**Michel JOUX**

